

## Séance du comité administratif du 10 janvier 2023

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de L'Érable, tenue le 10 janvier 2023, à 11 h, à la salle du conseil de la MRC de L'Érable, située au 1783, avenue Saint-Édouard, à Plessisville, à laquelle sont présents :

M. Jocelyn Bédard, préfet suppléant, maire de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes  
M. Pierre Fortier, maire de la ville de Plessisville  
M. Donald Lamontagne, maire de la municipalité de Saint-Pierre-Baptiste  
M. Gervais Pellerin, maire de la municipalité d'Inverness

Formant quorum sous la présidence de M. Gilles Fortier, préfet et maire de la ville de Princeville.

Sont également présents :

M. Raphaël Teyssier, directeur général  
M. Étienne Veilleux, directeur général adjoint  
M<sup>me</sup> Vanessa Richer, greffière.

---

### Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour
3. Ordre du jour – Adoption
4. Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2022 – Procès-verbal – Suivis et adoption
5. Administration
  - 5.1 Tarification des services de la MRC – Indexation annuelle – Approbation
  - 5.2 Corporation de développement communautaire de L'Érable – Soutien financier – Autorisation
  - 5.3 Balade gourmande – Soutien financier – Autorisation
  - 5.4 Renouvellement des cotisations annuelles – Autorisation
  - 5.5 Service de l'ingénierie – Renouvellement des cotisations annuelles – Autorisation
  - 5.6 Séances du conseil de la MRC – Repas – Autorisation
  - 5.7 Formation *Perception des créances municipales et vente pour taxes* – Autorisation
  - 5.8 Site Internet de la MRC – Soutien technique et entretien – Offre de service – Approbation
  - 5.9 Panthéon de la performance 2023 – Partenariat financier – Approbation
  - 5.10 Carrière PCM de Princeville – Production de rapports Promotek – Autorisation
  - 5.11 Panneau publicitaire sur l'autoroute 20 (sortie 228)
6. Ressources humaines
  - 6.1 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Démission – Dépôt
  - 6.2 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Apprenti pompier – Embauche – Autorisation
7. Finances
  - 7.1 Prévisions des dépenses de la MRC – Approbation
  - 7.2 Prévisions des dépenses en sécurité incendie – Approbation
8. Correspondance – Documents déposés
  - 8.1 Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs – Plan régional des milieux humides et hydriques – Vérification financière
9. Divers
10. Période de questions
11. Levée de la séance.

## **Séance du comité administratif du 10 janvier 2023**

---

### **1. Ouverture de la séance**

---

M. Gilles Fortier, préfet, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres.

### **2. Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour**

---

CA-2023-01-001 Sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu d'autoriser le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour, au besoin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **3. Ordre du jour – Adoption**

---

CA-2023-01-002 ATTENDU l'ordre du jour transmis dans la convocation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Pierre Fortier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, avec les modifications suivantes :

Retrait :

5.11 Panneau publicitaire sur l'autoroute 20 (sortie 228)

Modification au titre :

7.1 Prévisions et ratifications des dépenses de la MRC – Approbation

7.2 Prévisions et ratifications des dépenses en sécurité incendie – Approbation

Ajout :

9.1 Service de l'ingénierie – Démission – Dépôt;

9.2 Service de l'ingénierie – Ouverture de poste – Autorisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **4. Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2022 – Procès-verbal – Suivis et adoption**

---

CA-2023-01-003 ATTENDU le dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité administratif le 1<sup>er</sup> novembre 2022;

ATTENDU QUE les suivis ont été faits en entier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2022 tel que rédigé et d'autoriser sa signature par les personnes habilitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **5. Administration**

---

#### **5.1 Tarification des services de la MRC – Indexation annuelle – Approbation**

---

CA-2023-01-004 ATTENDU QUE la tarification des services offerts par la MRC doit être indexée chaque année, et ce, selon la variation de l'Indice des prix à la consommation (IPC);

ATTENDU QU'il y a lieu de déterminer le taux d'indexation qui sera appliqué par la MRC pour la prochaine année;

ATTENDU QUE l'IPC pour 2023 représente une indexation de 6,24 %;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'APPROUVER, pour l'année 2023, le taux d'indexation de 6,24 % à toute tarification applicable pour une activité, un bien ou un service offert par la MRC en vertu de tout règlement ou entente en vigueur à la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **5.2 Corporation de développement communautaire de L'Érable – Soutien financier – Autorisation**

---

CA-2023-01-005

Résolution corrigée par  
la résolution numéro  
CA-2023-02-024  
adoptée le 7 février  
2023 ET abrogée par  
la résolution numéro  
CA-2023-06-097  
adoptée le 6 juin 2023.

ATTENDU la demande de soutien financier reçue par courriel le 19 octobre 2022 de la Corporation de développement communautaire de L'Érable (CDCÉ) pour les années 2022, 2023 et 2024, accompagnée d'un projet d'entente de financement afin de clarifier les périodes couvertes par ce soutien financier pour les trois années;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable désire soutenir la CDCÉ dans le développement et la consolidation du réseau communautaire de son territoire;

ATTENDU QUE la MRC reconnaît la CDCÉ comme un interlocuteur privilégié du milieu communautaire et un acteur de premier plan dans le développement durable de son territoire;

ATTENDU QUE la MRC reconnaît la complémentarité des services et des activités de la CDCÉ dans l'amélioration du bien-être des citoyennes et citoyens, ainsi que dans le développement des collectivités;

ATTENDU QUE lors de la préparation du budget, il a été convenu de prévoir le soutien financier à cet organisme pour l'année 2023 seulement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu :

D'AUTORISER, pour l'année 2023, un soutien financier de 18 000 \$ à la Corporation de développement communautaire de L'Érable, versé en juin 2023 après réception du rapport d'activités de l'organisme faisant état des réalisations de l'année précédente;

D'AUTORISER le paiement de la dépense à même l'activité financière – Développement économique;

D'AUTORISER le directeur général de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **5.3 Balade gourmande – Soutien financier – Autorisation**

---

CA-2023-01-006

Résolution corrigée par  
la résolution numéro  
CA-2023-02-025  
adoptée le 7 février  
2023.

ATTENDU QUE la Balade gourmande est un événement agroalimentaire et agrotouristique incontournable pour les producteurs, transformateurs, artisans, restaurateurs, attraites et hébergements qui totalisent plus de 165 participants;

ATTENDU QUE cet événement de grande importance au Centre-du-Québec attire environ 40 000 visiteurs de partout au Québec;

ATTENDU QU'un des circuits traverse plusieurs municipalités de la MRC de L'Érable;

## Séance du comité administratif du 10 janvier 2023

---

ATTENDU QUE, dans sa correspondance datée du 13 septembre 2022, la Balade gourmande sollicite un soutien financier de la MRC de L'Érable en tant que partenaire public majeur pour les années 2023, 2024 et 2025;

ATTENDU QUE lors de la préparation du budget, il a été convenu de prévoir le soutien financier à cette organisation pour l'année 2023 seulement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

D'AUTORISER un soutien financier de 15 000 \$, pour l'édition 2023 de la Balade gourmande;

D'AUTORISER le paiement de la dépense à même l'activité financière – Développement économique;

D'AUTORISER le directeur général de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 5.4 Renouvellement des cotisations annuelles – Autorisation

---

CA-2023-01-007

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable est membre de diverses organisations municipales;

ATTENDU QUE plusieurs employés de la MRC sont membres d'un ordre professionnel ou d'une association;

ATTENDU QU'il est opportun de renouveler les cotisations annuelles pour 2023;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Pierre Fortier, il est résolu :

D'AUTORISER le renouvellement des cotisations annuelles de la MRC et des employés membres d'un ordre professionnel ou d'une association dont les services font partie de la Partie 1 du budget de la MRC, à même les activités financières de chacun des services concernés – Cotisations et adhésions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 5.5 Service de l'ingénierie – Renouvellement des cotisations annuelles – Autorisation

---

CA-2023-01-008

ATTENDU QUE certains employés du Service de l'ingénierie sont membres d'un ordre professionnel ou d'une association, notamment de l'Ordre des ingénieurs du Québec;

ATTENDU QU'il est opportun de renouveler les cotisations annuelles pour 2023 pour ces employés;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu :

D'AUTORISER le renouvellement des cotisations annuelles des employés du Service de l'ingénierie, membres d'un ordre professionnel ou d'une association, à même les activités financières – Ingénierie/Cotisations et adhésions.

Les représentants de la ville Princeville et de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes ne participent pas aux délibérations du comité administratif qui ont trait au Service de l'ingénierie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.6 Séances du conseil de la MRC – Repas – Autorisation**

---

CA-2023-01-009 ATTENDU QUE le conseil de la MRC, lors de la séance tenue le 23 novembre 2022, a adopté la résolution numéro 2022-11-322 établissant le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2023;

ATTENDU QUE les séances ont lieu à 19 h 30;

ATTENDU QUE les membres du conseil sont convoqués plus tôt dans la journée pour préparer les séances et qu'un repas doit être prévu;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

D'AUTORISER une dépense évaluée à 3 500 \$, plus les taxes applicables, pour couvrir les frais de repas servis aux membres du conseil lors des séances en 2023;

D'AUTORISER le paiement des dépenses à même les activités financières – Législation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.7 Formation Perception des créances municipales et vente pour taxes – Autorisation**

---

CA-2023-01-010 ATTENDU QUE la Corporation des officiers municipaux du Québec (COMAQ) offre un service d'accompagnement en matière de formation professionnelle pour les gestionnaires municipaux et leurs équipes de travail;

ATTENDU QUE la COMAQ propose, tant pour les municipalités que pour les MRC, la formation intitulée « Perception des créances municipales et vente pour taxes » visant à rappeler la nature particulière des créances municipales, les difficultés qui peuvent survenir quant à leur perception, les modes de recouvrement et tout ce qui a trait au processus de vente d'immeuble pour défaut de paiement de taxes;

ATTENDU QUE cette formation sera donnée à la MRC le 16 janvier 2023 et que la plupart des directions générales des municipalités de la MRC participeront à cette formation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'AUTORISER le paiement des dépenses évaluées à 4 800 \$ pour ladite formation et pour le repas qui sera servi;

D'AUTORISER la MRC à refacturer les municipalités et MRC participantes, les dépenses engendrées au prorata de la facture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.8 Site Internet de la MRC – Soutien technique et entretien – Offre de service – Approbation**

---

CA-2023-01-011 ATTENDU QUE la MRC requiert les services d'une firme pour le soutien technique et l'entretien de son site Internet;

ATTENDU l'offre de service soumise par la firme Intelegia datée du 14 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Pierre Fortier, il est résolu :

## **Séance du comité administratif du 10 janvier 2023**

---

D'APPROUVER l'offre de service de la firme Intelegia soumise pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023 pour le soutien technique et l'entretien du site Internet de la MRC selon les modalités suivantes :

- Mise à jour de la plateforme Drupal et résolutions de problèmes techniques :  
Taux horaire de 40 \$, plus taxes – Banque estimée à 2 à 5 heures par mois;
- Gestion mensuelle :  
Taux horaire de 130 \$, plus taxes – Banque estimée à 1 à 2 heures par mois;
- Services-conseils supplémentaires à la demande du client :  
Taux horaire de 130 \$, plus taxes;
- Frais de déplacement, si besoin;

D'AUTORISER le paiement de la dépense à même les activités courantes de 2023 – Développement économique;

D'AUTORISER le directeur général de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **5.9 Panthéon de la performance 2023 – Partenariat financier – Approbation**

---

CA-2023-01-012 ATTENDU QUE la 38<sup>e</sup> édition du Panthéon de la performance de la Chambre de commerce et d'industrie Bois-Francs-Érable (CCIBF) aura lieu le 5 mai 2023;

ATTENDU QUE cet événement est le plus important de l'année des gens d'affaires de notre région;

ATTENDU QUE la CCIBF propose un partenariat relié à la remise d'un prix;

ATTENDU QUE ce partenariat se fait conjointement avec la Corporation de développement économique de Victoriaville et sa région pour un montant de 3 500 \$, soit 1 750 \$ chacun;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'APPROUVER la proposition de partenariat de l'édition 2023 du Panthéon de la performance de la Chambre de commerce et d'industrie Bois-Francs-Érable pour la somme de 1 750 \$;

D'AUTORISER le paiement de la dépense à même les activités financières de l'année 2023 – Développement économique;

D'AUTORISER le directeur général de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **5.10 Carrière PCM de Princeville – Production de rapports Promotek – Autorisation**

---

CA-2023-01-013 ATTENDU QU'en 2019, la MRC a conclu un contrat de fourniture de services avec la firme Promotek pour estimer le volume en tonnes métriques des substances qui sont transportées par les exploitants hors du site de la carrière PCM de Princeville;

ATTENDU QUE la MRC possède déjà l'appareil de surveillance permettant l'estimation du volume des substances qui transitent vers Saint-Rosaire ou vers Princeville;

## **Séance du comité administratif du 10 janvier 2023**

---

ATTENDU QUE cet appareil permet à ladite firme de produire des rapports périodiques et, par conséquent, à la MRC de recueillir des données plus précises sur les activités reliées à cette carrière;

ATTENDU QUE le contrat de production des rapports périodiques avec la firme vient à échéance le 31 décembre 2022 et qu'il y a lieu de le renouveler pour l'année 2023;

ATTENDU QUE la méthode de facturation de Promotek a été modifiée, passant de mensuelle à annuelle;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Pierre Fortier, il est résolu :

D'AUTORISER le paiement de la facture PMK000090 datée du 26 octobre 2022 soumise par la firme Promotek au montant de 7 500 \$, plus les taxes applicables, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023, à même les activités financières 2023 – Carrières et sablières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **5.11 Panneau publicitaire sur l'autoroute 20 (sortie 228)**

---

Ce point a été retiré lors de l'adoption de l'ordre du jour.

## **6. Ressources humaines**

---

### **6.1 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Démission – Dépôt**

---

CA-2023-01-014 ATTENDU la lettre de démission du salarié ayant le numéro d'employé 70198, pompier à la caserne 45 (Paroisse de Plessisville) du Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ), datée du 13 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

DE PRENDRE ACTE de la démission du pompier ayant le numéro d'employé 70198 effective le 13 décembre 2022.

Les représentants de la ville de Plessisville et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du comité administratif quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **6.2 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Apprenti pompier – Embauche – Autorisation**

---

CA-2023-01-015 ATTENDU les besoins de pompiers à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ);

ATTENDU la recommandation de M. Éric Boucher, directeur du SSIRÉ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu :

D'AUTORISER l'embauche de M. Nathan Bourque à titre d'apprenti pompier sur appel à la caserne 13 (Saint-Ferdinand), avec entrée en fonction le 10 janvier 2023, selon les conditions stipulées à son contrat de travail et dont la probation se poursuivra jusqu'à la réussite de la formation minimale pour exercer au sein d'un service incendie selon la *Loi sur la sécurité incendie* (chapitre S-3.4).

## Séance du comité administratif du 10 janvier 2023

Les représentants de la ville de Plessisville et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du comité administratif quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 7. Finances

#### 7.1 Prévisions et ratifications des dépenses de la MRC – Approbation

CA-2023-01-016 Sur proposition de M. le conseiller Pierre Fortier, il est résolu d'approuver les prévisions et les ratifications des dépenses de la MRC pour le mois de janvier 2023, comme suit :

##### Prévisions des dépenses

Réquisition	Description	Montant
4415	BuroPro (divers)	731,90 \$
4416	Groupe Echo (abonnement Semaine commerciale)	807,69 \$
4417	Coginov (contrat de services techniques)	1 800,00 \$
4418	Dendrotik (divers - Évaluation et autres)	300,00 \$
4419	Imprimerie Fillion (réquisition, divers culture)	550,00 \$
4420	Wood Wyant (produits d'entretien)	1 800,00 \$
4421	Coop IGA (divers)	1 500,00 \$
4422	Sylvain Beaudoin (eau)	1 000,00 \$
4423	MicrolImages inc. (licences TNT)	1 200,00 \$
4424	BMR - Vivaco (divers)	1 000,00 \$
4425	Location d'outils Desjardins (équipements protection)	2 000,00 \$
4426	Martin Laflamme (café)	1 300,00 \$
4427	Termic (entretien préventif, réparation)	2 275,00 \$
4428	Buropro (cartouches 2023 et papier)	3 000,00 \$
4429	Renaud-Bray (livres patrimoine)	327,14 \$
<b>TOTAL :</b>		<b>19 591,73 \$</b>

Note : Les taxes et les escomptes possibles sont exclus de ces montants.

##### Ratifications des dépenses

Description	Montant
APCMCQ (déplacements rencontre transport)	117,97 \$
Électrique Expert SG inc. (appel de service - panneau électrique)	94,50 \$
Traduction Postrophe (rédaction randonnée d'hiver)	37,72 \$
Excavation Travaux forestiers Réal Bédard (sondage projet sablière Villeroy)	801,00 \$
Auger BC Sécurité inc. (inspection préventive)	649,49 \$
Therrien Couture Jolicoeur (honoraires)	3 218,75 \$
Jérémie Tremblay (remboursement hébergement rendez-vous mentorats)	731,85 \$
André Bellefleur (travaux de dégagement de plantation)	1 312,50 \$
Jeune Chambre de Victoriaville (billet golf)	125,00 \$
Vertisoft (Microsoft 365 et renouvellement VM Explorer)	667,90 \$
AàZ Communications événements (certificat SSL Communauté de fermiers)	84,95 \$
FQM Services (honoraires - demandes de révision)	11 003,04 \$
Lemieux Marcoux Arpenteurs-géomètres inc. (dossier forêt)	780,00 \$
AIMQ (adhésion 2023)	305,00 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>19 929,67 \$</b>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 7.2 Prévisions et ratifications des dépenses en sécurité incendie – Approbation

CA-2023-01-017 Sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu d'approuver les prévisions et les ratifications des dépenses en sécurité incendie pour le mois de janvier 2023, comme suit :

## Séance du comité administratif du 10 janvier 2023

### Prévisions des dépenses

# PO	Fournisseur	Qté	Description	\$ / Unité	Total
01-001	Arsenal	12	Casque de pompier Bullard	350,00 \$	4 200,00 \$
01-002	ATPIQ	2	Cotisation annuelle Ass. prévention (Jean-Marc, Serge)	120,00 \$	240,00 \$
01-003	ENPQ	4	Cotisation annuelle instructeur (Jean-Marc, Serge, Éric, Martin)	115,00 \$	460,00 \$
01-004	ACSIQ	2	Cotisation annuelle Ass. des Chefs (Éric, Serge)	300,00 \$	600,00 \$
01-005	LAPIQ	2	Cotisation annuelle Ass. des instructeurs (Éric, Martin)	120,00 \$	240,00 \$
01-006	Extincteur SL	1	Air respirable et Installation unité service	5 000,00 \$	5 000,00 \$
01-007	Aréo-Feu	12	Habit de combat	2 650,00 \$	31 800,00 \$
01-008	UAP NAPA	1	Dépenses préautorisées	5 000,00 \$	5 000,00 \$
01-009	BMR	1	Dépenses préautorisées	1 000,00 \$	1 000,00 \$
01-010	IGA	1	Dépenses préautorisées	500,00 \$	500,00 \$
01-011	STIP	20	Test d'échelle	55,00 \$	1 100,00 \$
01-012	STIP	3	Calibration 4 gaz et ammoniac	64,00 \$	192,00 \$
01-013	Macpek	1	Dépenses préautorisées	2 000,00 \$	2 000,00 \$
01-014	Charest International	1	Dépenses préautorisées	2 000,00 \$	2 000,00 \$
01-015	STIP	52	Banc d'essai annuel APRIA	60,00 \$	3 120,00 \$
01-016	Wurth	1	Dépenses annuelles	1 000,00 \$	1 000,00 \$
01-017	Imprimerie Fillion	1	Dépenses annuelles	1 000,00 \$	1 000,00 \$
01-018	BuroPro	1	Dépenses annuelles	1 000,00 \$	1 000,00 \$
01-019	Atelier Genytech	1	Dépenses annuelles	2 000,00 \$	2 000,00 \$
01-020	Camion Trois-Rivières	1	Dépenses annuelles	2 000,00 \$	2 000,00 \$
01-021	Sani Gear ou Arsenal	1	Entretien et décontamination dépense annuelle	10 000,00 \$	10 000,00 \$
01-022	Purolator	1	Dépenses annuelles	500,00 \$	500,00 \$
01-023	Prevo911Tech	1	Installation tablette véhiculaire	880,00 \$	880,00 \$
01-024	Concept Numérique	1	Tablettes véhiculaires (3), équipements (Optimisation ressource)	5 644,00 \$	5 644,00 \$
<b>TOTAL :</b>					<b>81 476,00 \$</b>

*Note : Les taxes et les escomptes possibles sont exclus de ces montants.*

### Ratifications des dépenses

Description	Montant
Municipalité de Saint-Agapit (examen MDO)	175,00 \$
Municipalité de St-Joseph-de-Coleraine (entraïdes)	856,31 \$
Ville de Plessisville (entraïdes)	4 062,52 \$
Atelier Genytech (réparation)	1 154,64 \$
CMP Mayer inc. (adaptateurs)	49,00 \$
Arsenal Média inc. (location site Vianney)	3 730,15 \$
Services Techniques Incendies Provincial inc. (calibration détecteur)	380,75 \$
Métal Beroc inc. (pièces)	40,00 \$
CSE Incendie et Sécurité inc. (harnais)	304,90 \$
Dubois & Frères Itée (réparation)	19,90 \$
Isotech Instrumentation inc. (réparation et nettoyage)	1 399,40 \$
Services Techniques Incendies Provincial inc. (gaz 34 L)	195,00 \$
NAPA (divers)	365,10 \$
Techno Feu inc. (contrôle mousse)	2 996,19 \$
Les Pneus PR Itée (réparation)	1 455,54 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>17 184,40 \$</b>

Les représentants de la ville de Plessisville et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du comité administratif quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8. Correspondance – Documents déposés**

---

**8.1 Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs – Plan régional des milieux humides et hydriques – Vérification financière**

---

Cette correspondance est soumise à titre informatif.

**9. Divers**

---

**9.1 Service de l'ingénierie – Démission – Dépôt**

---

CA-2023-01-018 ATTENDU la démission du salarié ayant le numéro d'employé 10318 en date du 23 décembre 2022 et effective le 19 janvier 2023;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

DE PRENDRE ACTE de la démission du salarié ayant le numéro d'employé 10318 effective le 19 janvier 2023.

Les représentants de la ville Princeville et de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes ne participent pas aux délibérations du comité administratif qui ont trait au Service de l'ingénierie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9.2 Service de l'ingénierie – Ouverture de poste – Autorisation**

---

CA-2023-01-019 ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC, lors de la séance tenue le 10 janvier 2023, a adopté la résolution numéro CA-2023-01-018 prenant acte de la démission du salarié ayant le numéro d'employé 10318;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Pierre Fortier, il est résolu :

D'AUTORISER l'ouverture d'un poste d'ingénieur civil, poste permanent à temps plein;

D'AUTORISER le directeur du Service de l'ingénierie à former le comité de sélection;

D'AUTORISER les dépenses relatives au processus de dotation à même les activités financières de l'année en cours – Ingénierie.

Les représentants de la ville Princeville et de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes ne participent pas aux délibérations du comité administratif qui ont trait au Service de l'ingénierie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10. Période de questions**

---

Aucune question.

**11. Levée de la séance**

---

CA-2023-01-020 L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu que la séance soit levée à 11 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Gilles Fortier, préfet

---

Raphaël Teyssier, directeur général  
et greffier-trésorier